



United Nations
Economic Commission for Africa
Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

STAFF UNION



SYNDICAT DU PERSONNEL

Date: 18 juillet 2023

Chers collègues,

Vous savez peut-être que le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin au mandat de la MINUSMA en vertu de la résolution 2640 (2022), à compter du 30 juin 2023. En outre, il a demandé à la MINUSMA de commencer immédiatement, le 1^{er} juillet 2023, la cessation de ses opérations, le transfert de ses tâches, ainsi que la réduction et le retrait ordonnés et sûrs de son personnel, avec l'objectif d'achever ce processus d'ici le 31 décembre 2023. Il a également décidé de commencer la liquidation le 1^{er} janvier 2024.

Dans le mémorandum daté du 7 juillet 2023, M. Atul Khare, USG-DOS et Mme Catherine Pollard, USG-DMSPC, ont informé tous les chefs d'entité que, compte tenu de la cessation inattendue et soudaine des opérations de la MINUSMA, les entités devaient se préparer à mettre en œuvre les dispositions de la politique récemment promulguée sur la réduction des effectifs ou la restructuration entraînant la résiliation des engagements ([ST/AI/2023/1](#)). Nous aimerions également réitérer certains des points clés du mémo du Secrétaire général des Nations Unies, notamment les suivants :

- (a)** Les chefs d'entité doivent veiller à ce que la procédure d'examen et de sélection décrite dans l'instruction administrative relative à la réduction des effectifs soit strictement respectée. Plus précisément, cela implique que tout candidat ayant fait l'objet d'une réduction d'effectifs et signalé comme prioritaire dans Inspira, qui postule à un poste disponible, doit être examiné en priorité et de manière non concurrentielle avant tout autre candidat et, s'il convient, doit être sélectionné conformément aux critères énoncés dans l'instruction administrative [ST/AI/2023/1](#). Il est également rappelé aux chefs d'entité que le fait de ne pas procéder à la sélection comme indiqué dans l'instruction administrative est susceptible d'entraîner des litiges et que toute indemnisation accordée par les tribunaux en raison du non-respect de la procédure d'examen et de sélection pour des postes en dehors de l'entité en cours de réduction des effectifs devra être supportée par l'entité qui prend la décision à l'origine du litige et qui entraîne le paiement de dommages-intérêts et/ou d'indemnités.
- (b)** Il est également rappelé aux chefs d'entité que lorsque la sélection d'un candidat masculin de taille réduite est faite par une entité qui est en dessous de la parité, cette sélection n'aura pas à être envoyée au Cabinet du Secrétaire général pour

examen en vertu des dispositions de l'instruction administrative [ST/AI/2020/5](#) sur les mesures temporaires spéciales pour la réalisation de la parité hommes-femmes. En outre, lorsque des entités sélectionnent des candidats dont la taille a été réduite et que cette sélection a une incidence négative sur leurs objectifs géographiques ou de parité dans leur contrat, cette situation ne sera pas considérée comme négative ; au contraire, la sélection de candidats dont la taille a été réduite, indépendamment de leur sexe ou de leur nationalité, sera prise en considération lors de l'évaluation de leur contrat pour l'année en question.

- (c)** Que les chefs d'entité examinent favorablement les candidatures de tous les membres du personnel touchés par une réduction des effectifs ou une restructuration conduisant à une séparation ou à un licenciement, qu'ils soient ou non signalés comme prioritaires dans Inspira.

- (d)** Afin d'augmenter les chances de sélection de tous les membres du personnel de la MINUSMA concernés et de limiter le coût financier que la fermeture de la Mission aura sur les finances de l'Organisation, une mesure spéciale a également été décidée pour prolonger la période d'affichage de toutes les ouvertures de postes (JO) et des ouvertures de postes temporaires (TJO) qui sont actuellement fermées entre le 10 juillet au 9 août 2023 de 30 et 15 jours supplémentaires,

Respectivement;

Mahamadou Nassirou Ba, President
ECA Staff Union